

## COMMUNIQUE DU SNADMSA<sup>1</sup>

### PREMIER SYNDICAT DES CADRES DIRIGEANTS DU REGIME AGRICOLE

---

#### **Quand notre contrat social est menacé, c'est notre démocratie qui vacille...**

La solidarité, le mutualisme et la démocratie sont les piliers du régime agricole, 2<sup>ème</sup> régime de protection sociale en France et présent dans 90% de nos territoires qui sont majoritairement ruraux.

La MSA négocie actuellement avec l'Etat sa prochaine convention d'objectifs et de gestion (2026-2030). Cette convention attribue, pour la période, les moyens de fonctionner au réseau des MSA.

Conscient des contraintes majeures auxquelles est confronté notre pays, du fait du niveau de la dette et de la situation géo politique mondiale, le premier syndicat des cadres dirigeants de la MSA, en responsabilité, ne peut pour autant admettre que les moyens et effectifs de la MSA soient réduits par l'application d'une formule arithmétique déconnectée des réalités du terrain.

#### **La protection sociale n'est pas un sujet de communication sur des intentions politiques. La protection sociale est un outil puissant d'amortissement des crises et un symbole fort de notre contrat social républicain.**

Plus qu'aucun autre régime, la MSA incarne cette capacité à répondre au plus près aux besoins des populations agricoles et rurales, à les accompagner tout en faisant preuve d'une gestion remarquable et particulièrement vertueuse et économe des fonds publics, à la faveur de 14 années successives de certification des comptes et d'un coût de gestion de seulement 2.3%.

Le SNADMSA ne peut plus accepter l'hémorragie des effectifs qui ont baissé de 22% depuis 2010 ni celle des moyens de fonctionnement qui sont réduits de 5% par an depuis 5 ans, alors que sa population assurée reste globalement stable, que les besoins et sollicitations sont en augmentation et que les réformes des politiques publiques nécessitent des adaptations permanentes.

Le SNADMSA rappelle l'enjeu de préserver la cohésion et l'utilité du modèle MSA : à besoins particuliers, réponses particulières ! Si la souveraineté alimentaire est un enjeu, la protection de celles et ceux qui nous nourrissent est essentielle.

La MSA est l'interface simple qui permet aux exploitants agricoles, aux employeurs et aux salariés de comprendre, d'accéder et de faire valoir leurs droits sociaux dans un environnement de politiques publiques toujours plus complexe et d'empilement de normes toujours plus nombreuses.

C'est cette capacité de simplification, d'accompagnement et de proximité qui fait la force et la singularité de la MSA.

Son modèle mutualiste permet que l'engagement conjoint du personnel dévoué de la MSA et des délégués élus représentant les assurés constitue un puissant levier d'action en faveur du « vivre ensemble » et du « faire société », gages d'un climat social apaisé où l'écoute et le dialogue font front face à l'invective et à la violence et où l'engagement citoyen reste encore une valeur forte.

La MSA, c'est la cohésion. Cohésion sociale, cohésion territoriale, cohésion entre des dispositifs multiples qu'elle rend lisibles et accessibles. Elle joue un rôle majeur dans l'animation des territoires ruraux en soutenant les initiatives locales, en renforçant le lien social et en accompagnant le développement durable des communautés agricoles. Mais cette cohésion n'est pas acquise. Elle repose sur des choix clairs et sur des moyens adaptés.

---

<sup>1</sup> Syndicat National des Agents de Direction de la Mutualité Sociale Agricole - [www.https://snadmsa.fr/](https://snadmsa.fr/)

## **Le SNADMSA porte plusieurs exigences fondamentales**

- Maintenir les moyens de la MSA, à la hauteur des missions socles de la protection sociale agricole exercées et aussi voir reconnaître celles qui lui sont déléguées par l'Etat sans aucun moyen complémentaire,
- Préserver les moyens territoriaux, garants de la proximité et de la confiance,
- Valoriser une expertise locale forte, indispensable pour traiter des situations complexes et spécifiques,
- Assurer une présence effective sur le terrain, au plus près des exploitants, des entreprises agricoles et de leurs salariés,
- Investir dans des systèmes d'information performants, non pas pour remplacer l'humain, mais pour lui permettre de se concentrer là où il est indispensable, afin de rendre le service attendu par les assurés agricoles.

L'efficacité de l'action de la MSA en matière de protection sociale ne se mesure pas sur le temps court et ne peut dépendre ni des rythmes de la vie politique ni des ajustements comptables arbitraires : la retraite se construit toute la vie, le rapport entre contribution et sollicitation du système de santé aussi, la lutte contre la précarité également, le soutien à la démographie agricole et l'accompagnement de sa résilience encore davantage.

Mettre à mal la protection sociale agricole se paiera sur la durée... Car le monde agricole est celui du temps long et notre mission consiste à l'accompagner dans ses transitions, ses aléas et ses responsabilités.

Enfin, le SNADMSA rappelle la nécessité de reconnaître pleinement la spécificité de la MSA.

Ce modèle n'existe que grâce à l'engagement quotidien de tous les salariés et de tous ses cadres dirigeants. Ils sont les premiers interlocuteurs des populations agricoles en difficulté, des organisations agricoles. Ils sont les garants de la continuité du service public, les acteurs de la cohésion sociale locale, les relais essentiels dans les périodes de crise (sanitaire, climatique, économique) et les artisans d'un dialogue social apaisé là où montent colère et incompréhension.

Les cadres dirigeants de la MSA, en particulier, assument une responsabilité lourde, dans un environnement de plus en plus complexe. Ils sont souvent, avec les élus de la MSA, le bouclier social entre l'État et un monde agricole fragilisé.

**Préserver la MSA, c'est préserver un modèle de sécurité sociale adapté, accessible et profondément ancré dans les territoires.**

**Préserver la MSA c'est compléter la loi d'urgence agricole en débat au Parlement.**

**C'est faire le choix de la cohésion et faire vivre le contrat social.**

**Contacts :** Isabelle Guégaden Moreau – Présidente du SNADMSA – 06.86.94.50.10 – [isabelle.quegaden@gmail.com](mailto:isabelle.quegaden@gmail.com) – [www.https://snadmsa.fr/](https://snadmsa.fr/)

-----